



Genève, le 11 avril 2018

**Le Conseil d'Etat**

1487-2018

Madame Doris LEUTHARD  
Conseillère fédérale  
Département de l'environnement, de  
l'énergie, des transports et de la  
communication (DETEC)  
Bundeshaus Nord  
3003 Berne

**Concerne : concession SSR – consultation**

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt du projet de concession SSR que vous lui soumettez en vue de son entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une période transitoire de quatre ans jusqu'à son remplacement par une concession rédigée sur la base des dispositions d'une future loi sur les médias électroniques.

Ce projet de concession permet à la SSR de poursuivre ses missions, ainsi que le peuple l'a souhaité en rejetant le 4 mars 2018 l'initiative No Billag. En même temps, il répond à certaines attentes exprimées durant la campagne ayant précédé ce scrutin.

L'amélioration exigée de la communication de l'entreprise SSR avec ses publics, notamment sur sa stratégie de programmes, et l'exigence d'une démarcation de ceux-ci en regard de l'offre de diffuseurs privés contribuent à déterminer la pertinence d'un service public, soumis désormais à un contrôle qualité externe. La perspective d'un renforcement des échanges entre régions linguistiques et l'effort attendu en matière d'offre aux jeunes s'inscrivent par ailleurs dans l'effort de cohésion de la Suisse et de lien entre ses populations à laquelle la SSR participe grandement.

Notre Conseil approuve le projet qui lui a été soumis et vous sais gré de l'avoir consulté.

Veillez croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

  
Anja Wyden Guelpa

Le président :

  
François Longchamp